



Avis « Francophonie »  
Intervention de Patricia TEJAS au nom des groupes CGT, FSU et Solidaires

L'avis qui nous est présenté aujourd'hui reflète une conception géopolitique de la francophonie centrée sur les intérêts de la Région et son rayonnement. Il fait l'impasse sur les apports des autres pays francophones, il ignore les coopérations inter États ou inter Régions « gratuites » au seul bénéfice de stratégie génératrice de « profits » pour le tissu économique Régional. Pour la CGT, la FSU et Solidaires, cette approche auto-centrée est révélatrice de politiques néo-colonialistes à l'échelle d'un territoire.

Certes, dans un avis au format réduit, on ne peut traiter de tout. Cependant il aurait été pertinent d'élargir les thèmes au-delà d'une vision « pro business », vision qui ne tient pas compte du nécessaire co-développement porté par les valeurs de la francophonie telles que définies par l'Organisation Internationale de la Francophonie OIF :

« La promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique ; la promotion de la **paix, de la démocratie et des droits de l'homme** ; l'appui à **l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche** ; le **développement de la coopération au service du développement durable.** »

Si nous partons des compétences de la région, l'avis aurait dû répondre aux multiples enjeux régionaux et non pas se concentrer sur le seul développement économique, de manière directe ou indirecte.

**Quelques remarques sur les propositions contenues dans l'avis :**

1. **La stratégie « coordonnée »** ne prend pas en compte des acteurs essentiels comme l'union des conseils économiques sociaux et institutionnels similaires francophones UCESISF (recommandation de l'avis du CESE), pas plus que les objectifs de développement durable « ODD » de l'ONU par exemple...
2. Concernant **l'apprentissage et la maîtrise de la langue française**, aucune mention d'actions spécifiques dans les lycées (compétence régionale), sauf pour les lycées internationaux ou future cité scolaire internationale de Marseille caractérisant une approche élitiste des actions régionales.

Il aurait fallu dans ce chapitre proposer des actions spécifiques auprès des publics féminins pour valoriser l'égalité des droits comme valeur de la francophonie (une seule mention sur ce sujet en annexe ligne 562 et 563 !). L'apport spécifique d'opérateurs comme l'Unesco aurait dû être valorisé.

3. **En matière de soutien et de promotion des métiers de la francophonie**, il manque dans le

titre la formation professionnelle pourtant de compétence régionale.... Le texte parle bien de **nos** formations à l'étranger sans se poser la question des besoins exprimés par les pays francophones dans le cadre d'un partenariat de co-développement, l'accès équitable à une éducation, une formation de qualité de l'école primaire à l'enseignement supérieur, en passant par la formation professionnelle. Ces actions pourraient être soutenues par l'agence française de développement.

4. **Le titre « développement d'une économie régionale durable francophone »** est auto-centré. Il aurait été plus judicieux de reprendre à notre compte dans cet avis la recommandation plus ouverte du CESE : « développement durable dans les réseaux économiques de l'espace francophone ». Cette approche favoriserait l'émergence d'une communauté d'intérêts économiques durables (charte de la francophonie) et pas seulement de « favoriser des échanges entre régions francophones » Selon nous, ce développement « durable » doit intégrer, dans ses objectifs, le respect des droits fondamentaux, écologiques et sociaux (une seule référence sociale en annexe ligne 381). L'accent pourrait être également mis sur les infrastructures numériques (absentes de l'avis).

5. **La promotion et le rayonnement de la région à travers la francophonie.** Nous le savons toutes et tous, les mobilités

internationales sont des vecteurs évidents de dynamisation de l'espace francophone. Or ce thème est insuffisamment abordé dans l'avis. Seuls les échanges scolaires, d'apprentis, de volontaires internationaux dans l'entreprise VIE sont abordés. La mobilité volontaire ou forcée (guerre, persécution, famines, misères) représente le premier vecteur de la langue. Une réflexion aurait du être engagée au niveau de notre région pour mieux valoriser les échanges migratoires comme richesse et vecteur du rayonnement de la francophonie en PACA. Nous aurions pu, alors, construire ensemble un projet d'intégration réussie

Vous l'aurez compris la CGT, la FSU et Solidaires ne partagent pas la vision néolibérale promue dans cet avis (et par M. Jacques ATTALI cité dans les annexes).

Tout au contraire nous portons des alternatives basées sur le respect des peuples et de leur environnement. L'espace francophone doit devenir une zone porteuse d'une autre répartition des richesses produites par les travailleurs et travailleuses avec des droits de haut niveau nouveaux pour tous et toutes.

En conséquence, la CGT, la FSU et Solidaires voteront contre l'avis.